

Le *petit* Neuilléen



Dossier

Passeurs de liberté

page 3

Histoire de la résistance à Neuillé

Actualité municipale

Supérette API, un
nouveau service
pour la population

page 14

Associations

«La neuilléenne»
vous donne rendez-
vous le 2 juin

page 18

Actualité

ISTA 49 lance sa
marque Anjou Ateliers

page 19



Le petit Neuilléen

Le journal d'information
de la commune de Neuillé

Mai 2024

Directeur de publication : G. BERTIN

Création, rédaction, mise en page :
Groupe communication

Crédits photographiques :
V. BENOIST, G. BERTIN
P. LERAY

Impression :
Imprimerie valdeloire - Saumur
Publication éditée à 500 exemplaires

Mairie de Neuillé
5 Place Saint-Médard,
49680 NEUILLÉ

Tel. 02 41 52 51 10
Fax. 02 41 52 54 45

secretariat@neuille.fr
www.mairiedeneuille.fr

Horaires d'ouverture :
Du lundi au samedi
de 09h00 à 12h15

Le mot du maire



Chères Neuilléennes et chers Neuilléens,

En ce mois d'avril, le conseil a voté le budget communal et les taux d'imposition communaux pour cette année 2024. Gage de notre gestion rigoureuse nous avons maintenu les mêmes taux qui n'ont pas changé depuis 2012, malgré les investissements importants réalisés et les périodes de crises que nous avons eues à surmonter, comme l'ensemble des ménages. Les finances restent saines et nous permettent d'investir cette année sur deux projets prioritaires que sont les travaux de l'église (abat-sons et vitraux) et les travaux d'aménagement autour de la rue du murier et de Salvart (travaux prévus dernier trimestre de l'année). Je vous rappelle que vous pouvez contribuer au financement des travaux de l'église par défiscalisation auprès de la fondation du patrimoine qui nous accompagne (particuliers ou entreprises), ne pas hésiter à se renseigner à la mairie.

Ce mois de Mai 2024 sera un mois d'une grande intensité pour notre village.

- En effet nous accueillerons un nouveau couple qui va reprendre notre restaurant « Le Ptit Neuilléen » qui vient de Bayonne, il s'agit de Morgane et Juanfry avec leurs 2 jeunes enfants. Un nouveau choix de vie et un nouveau départ pour ce cuisinier expérimenté et cette souriante serveuse qui l'accompagne. Nul doute que vous saurez leur réserver le meilleur accueil et que vous serez leurs ambassadeurs pour que revive notre centre bourg. À eux de bien travailler, à nous de les aider. Ouverture prévue mi-mai.
- Ce mois, sera aussi l'occasion de découvrir la mise en service de notre nouvelle supérette API, ouverture 24h/24 et 7j/7. Ce sera la première installation dans le Maine-et-Loire qui sera suivie prochainement par d'autres communes. Un nouveau service pour notre village qui sera très apprécié. L'installation commence fin avril et l'ouverture est prévue vers la fin du mois de mai. Une petite inauguration permettra d'expliquer son fonctionnement, sachant qu'il y aura une permanence qui se fera les premiers jours pour accompagner les habitants dans les différentes démarches.
- Enfin, nous accueillerons une nouvelle secrétaire de mairie qui prendra la suite de Mme Patricia Pantais, qui souhaite poursuivre sa carrière dans une plus grande commune à partir du 1^{er} juillet. Un temps de « tuilage » de deux mois est prévu. C'est une histoire de plus de 25 ans qui se tourne, avec une partie de la mémoire de la vie de notre village et de ses habitants qui s'en va...Merci Madame Pantais pour votre engagement au cours de ces nombreuses années, et nous vous souhaitons pleine réussite dans ce nouveau challenge qui vous attend.

Avec l'été qui se profile, il va y avoir de nombreuses occasions de se retrouver pour partager des moments conviviaux dans notre village (fêtes des écoles, soirées championnat d'Europe de football, épreuves olympiques, fête de la musique, la tablée Neuilléenne...). Pour cette année la tablée Neuilléenne, orchestrée par le comité des fêtes et le conseil municipal, proposera une ambiance plus festive dans laquelle on vous propose un « dress code » : c'est-à-dire que l'on souhaite que les personnes s'habillent avec un haut blanc (tee-shirt, chemise...) et la commune vous offrira un foulard vert portant le nom de Neuillé pour créer une ambiance du « sud ». La chanson de la commune sera reprise au cours de la soirée en fil rouge, une banda sera présente et un nouvel apéritif de circonstance sera proposé (avec modération).

Le département de Maine-et-Loire recherche des familles d'accueil pour les enfants confiés aux services de l'aide sociale à l'enfance. À cette occasion, une réunion d'information aura lieu le mardi 14 mai à 19h à la salle des Loisirs. N'hésitez pas à y participer si vous souhaitez vous engager dans une démarche d'accueil ou simplement avoir de l'information à ce sujet.

Vous trouverez dans cette édition du Petit Neuilléen, un témoignage émouvant d'une petite histoire de notre village qui s'inscrit dans la grande Histoire de la 2nd Guerre mondiale, merci à Vincent Benoist pour le travail réalisé.

Au plaisir de se retrouver, à bientôt avec l'équipe municipale.

Guy BERTIN

Passeurs de liberté

En 2005 paraissait le livre «Passeurs de liberté» écrit par Hélène Cabrillac. Retraçant la vie de Lauriane et Maurice Leteuil, habitants de Neuillé engagés dans la résistance puis arrêtés et déportés avec d'autres habitants du village en 1944. Nous vous livrons ici, quelques extraits de cet ouvrage précieux pour l'histoire de notre commune et la mémoire de nos résistants.



Été 43 : De gauche à droite : Jacqueline, Lionel (frère de Lauriane), Lauriane, Maurice, Lionelle*, Jean-Marc*, Joséphine et Monique*. Annie sur les genoux de Lauriane, Jean-Pierre sur ceux de Maurice | * enfants de Jeanne la soeur aînée de Lauriane

La famille Beaulieu - Leteuil

Lauriane Beaulieu est la fille de Aimé-Jean Beaulieu, maçon à Neuillé et Joséphine Beaulieu, l'épicière du village. En juin 1937, lors de l'assemblée de Neuillé, elle rencontre Maurice Leteuil, jeune militaire au 1^{er} régiment de Dragons de Pontoise, venu faire un stage de mécanique générale à l'école de cavalerie de Saumur. Ils se marieront en janvier 1939. Mais leur nouvelle vie de couple sera de courte durée, le 3 septembre 1939, la France et la Grande-Bretagne entrent en guerre contre l'Allemagne nazie.

Maurice est affecté avec son régiment dans plusieurs villes de France, à Dunkerque puis au gré des mouvements de troupes. Lauriane reste de longues semaines sans nouvelles, situation d'autant plus difficile qu'elle est enceinte. Jean-Pierre va naître le 7 septembre 1940.

Maurice donne de ses nouvelles un mois plus tard en octobre. Il est cantonné à Châteauroux en zone libre. Lionel, le frère de Lauriane enfourche son vélo et parcourt 150 km pour annoncer à Maurice qu'il est papa d'un petit garçon. Soucieux d'avoir près de lui Lauriane et Jean-Pierre, Maurice se met à la recherche d'un appartement et organise leur venue. L'hiver rigoureux s'installe, la pénurie et les restrictions rendent le quotidien des français difficile.

En 1941, Maurice et Lauriane s'installent dans une maison à Villedieu-sur-Indre à proximité de Châteauroux. Lauriane attend son deuxième enfant. Annie va naître en septembre 41. Le 11 novembre 1942, à la suite du débarquement des alliés en Afrique du Nord (le 8 novembre), la zone libre est envahie par les Allemands et les Italiens. Maurice prend aussitôt la décision de rentrer en Anjou avec sa famille. Joséphine, la mère de Lauriane, leur trouve un logement dans le bourg de Neuillé chez Monsieur et Madame Lelièvre.

La résistance

En 1943, des activités clandestines s'organisent à Neuillé pour venir en aide aux maquisards, réfractaires du STO, soldats alliés. Maurice se charge des déplacements, exfiltrations, sa fonction de militaire de carrière l'a prédisposé à cette mobilité d'état-major. Lauriane s'occupe de l'alimentation et des faux papiers qu'elle récupère chez Henri Combe à Saumur. Les familles Lelièvre et Métayer fournissent un toit et le couvert aux clandestins pour quelques heures ou quelques semaines. C'est ainsi qu'un petit noyau de résistance s'est mis en place dans notre commune.



Photo de mariage de Lauriane et Maurice Leteuil



Aimé-Jean et Joséphine Beaulieu

Les aviateurs américains

Furlan, un réfractaire du STO hébergé quelques temps chez les Lelièvre puis envoyé dans une cache au Lude par Maurice, revient un soir à Neuillé. Il demande à Maurice de venir en aide à un aviateur américain dont l'avion a été abattu près du Lude. Maurice et Furlan vont parcourir de nuit la distance de Neuillé au Lude. L'aviateur Jack Zeman cherche à rejoindre l'Angleterre. Maurice le confiera à des cheminots de Saint-Pierre-des-Corps, direction l'Espagne, puis l'Angleterre. En guise de remerciement, Jack Zeman offrit sa combinaison d'aviateur à Maurice.

Le 15 janvier 1944, Maurice est informé qu'un américain se trouve à Cuon et qu'il est en danger. Il enfourche son tandem et parcourt les 25 km qui séparent les deux villages pour le récupérer. À Cuon, l'américain a trouvé refuge chez M. et Mme Moreau. Un jeune étudiant sert d'interprète. Sur le chemin du retour, les deux hommes sont arrêtés par la Feldgendarmérie de Saumur au passage à niveau de Longué. Ils présentent tous deux leurs papiers (Faux papiers pour l'américain). Ils pourront repartir sans encombre. L'américain sera hébergé chez les Métayer.

L'arrestation

Mardi 18 janvier 1944. Dans la matinée, Maurice est à Saint-Philbert-du-Peuple, chez son employeur, M. Pichet. À Neuillé, Lauriane reçoit la visite de quatre jeunes qui se disent maquisards à la recherche d'une cache. Par téléphone, elle en informe Maurice. Dans l'après-midi, Lauriane a couché ses deux petits lorsque les jeunes hommes font irruption accompagnés de cinq hommes de la gestapo dont Jacques Vasseur, collaborateur français (cf. p6).

Ils cherchent Beaulieu, certainement Lionel le frère de Lauriane, réfractaire du STO, qui a pris le maquis. Maurice arrive à vélo. Il est aussitôt encadré par les guetteurs armés, pendant que les autres fouillent les sacs du vélo. L'un d'eux revient, s'approche de Maurice et lui donne une gifle magistrale en lui montrant son revolver. Maurice explique qu'il était militaire de carrière et que c'est son arme personnelle. Maurice est menotté, suivi de Lauriane qui sort sans même embrasser ses enfants pour ne pas les réveiller. Une camionnette est garée sur la place, Maurice monte mais Lauriane refuse d'obéir *«Vous pouvez me tuer si vous voulez mais je ne partirai pas en laissant mes enfants seuls dans la maison»*. À ce moment, deux miliciens débouchent sur la place, ils tiennent en joue M. Métayer et l'américain qu'il hébergeait chez lui. Un autre milicien entre dans l'épicerie Beaulieu, ressort avec Joséphine et l'oblige à monter dans la camionnette. Une discussion débute alors entre les miliciens, qui ne sont pas d'accord sur l'arrestation de Mme Beaulieu. Finalement ils lui demanderont de redescendre. C'est à ce moment que Lauriane qui croise le regard de sa mère, monte dans la camionnette. M. et Mme Lelièvre et le jeune interprète de Cuon qui avait trouvé refuge à Neuillé sont également embarqués. La camionnette quitte le village, s'arrête à Vivy pour embarquer un prisonnier puis se dirige vers Angers.



L'épicerie Beaulieu pendant l'occupation

le Frontstalag 122, le lieu devient à partir de 1943 un point de départ en déportation vers les camps de concentration nazis. En février 1944, le camp de Romainville devient le point de départ des femmes déportées à Ravensbrück. Lauriane rencontre Charlotte et Simone Neveu au Fort de Romainville. Mère et fille viennent d'arriver d'Angers. Elles sont porteuses d'un message de Maurice qu'elles ont vu le matin même à la gare d'Angers. *« Il nous a chargées de te dire qu'il est en bonne forme et qu'il pense à toi »*. Jeanne la soeur de Lauriane vient plusieurs fois à pied de Vitry-sur-Seine où elle habite pour apporter du linge propre et quelques petites douceurs pour soutenir le moral de sa jeune soeur. Au petit matin du 18 avril, Lauriane et 416 autres femmes se retrouvent gare de l'Est en partance pour l'inconnu. Lauriane a rédigé une lettre pour sa maman annonçant son départ de Romainville. La lettre arrivera à bon port.

Le Pré-pigeon



À l'arrivée, dans le sas d'entrée de la prison d'Angers, les hommes sont séparés des femmes. Lauriane et Maurice échangent un regard, c'est le dernier, pour très longtemps.

Le Pré-pigeon est la prison d'Angers, tristement célèbre sous l'occupation. Investie par les allemands en octobre 1940, elle est le lieu de détention des déserteurs allemands, des résistants, des réfractaires du STO... avant l'exécution ou la déportation. À l'intérieur de grandes galeries aux sombres cellules. On y trouve une salle de torture dédiée aux interrogatoires musclés. Lauriane y restera pendant sept semaines. Elle subira plusieurs interrogatoires avant de partir le 7 mars pour le camp de transit de Romainville.

Rue de la Préfecture

Maurice est conduit au siège de la gestapo dès le lendemain de son arrivée au Pré-Pigeon. Il va y subir des interrogatoires musclés, des coups, la torture à des dizaines de reprises puis sera envoyé au camp de transit de Compiègne.

Camp de Royallieu

Maurice est à Compiègne au camp de Royallieu. La caserne est le point de ralliement de toutes les prisons de France pour les hommes : Résistants, militants syndicaux et politiques, civils raflés, réfractaires du STO, juifs y ont été internés.. regroupés en attente d'un départ pour l'Allemagne. Le camp dépend exclusivement de l'administration allemande. Les prisonniers peuvent se déplacer en toute liberté en dehors du couvre-feu et des appels sur la place. Après la cellule du Pré-Pigeon et les interrogatoires de la rue de la Préfecture, la vie à Compiègne est un véritable soulagement pour Maurice. Il y rencontre Jean Voisin avec qui il se lie d'amitié. Ils resteront ensemble à Bunchenwald puis à Wieda avant d'être séparés. Ils se retrouveront à la libération des camps.

Fort de Romainville

Le Fort est utilisé à partir de l'automne 1940, comme camp d'internement pour les ressortissants des puissances ennemies et des prisonniers de guerre. À partir d'août 1942, le camp devient aussi une réserve d'otages arrêtés en représailles des attentats de la Résistance. Annexe du camp de Compiègne, avec qui le fort de Romainville forme

DÉPORTATION ET CAMPS DE CONCENTRATION

- Camp de concentration *
- Camp de transit
- Trajets de déportation
- Capitale / ville / village
- Troisième Reich
- Italie à son extension maximale
- États occupés par l'Axe
- Alliés
- États neutres
- Frontières avant la guerre
- Ligne de démarcation (France)



La déportation

Avant l'embarquement, des femmes de la croix rouge distribuent à chacune des prisonnières un colis contenant une boîte de conserve et une pomme. Ce sera la seule nourriture pour tout le voyage. Par groupe de cinquante, les femmes montent dans les wagons de marchandises. À l'intérieur des bancs de bois sans dossier et une tinette. Puis le cauchemar commence. *«Sans aération, la température monte dans les wagons (...) L'atmosphère devient écoeurante. Les odeurs nauséabondes, le manque d'air et les crampes ajoutent à la fatigue et à l'exaspération. (...) Les corps secoués, ballottés par les secousses du train deviennent douloureux, meurtris»*. Les femmes organisent un roulement pour que chacune d'elles puisse s'allonger. Au soir du 22 avril 1944, 417 femmes arrivent en gare de Fürstenberg, au terme d'un parcours de quatre jours et trois nuits sans nourriture et sans eau les deux derniers jours.

À Compiègne, le matin du 12 mai, Maurice fait partie des 2073 hommes désignés pour quitter le camp et rejoindre la gare. Ils sont répartis par groupe de 100 devant des wagons à bestiaux. Chacun partira avec un morceau de pain et un demi saucisson mais rien à boire. La température à l'intérieur du wagon monte rapidement, la sueur coule sur les visages. Les jurons alternent avec les gémissements. La colère engendre des disputes puis des injures. Maurice est un des plus grands et des plus forts. Avec quelques autres de sa taille, il parvient à rétablir le calme. La chaleur et la soif rendent certains complètement fous. Ils crient, se débattent, déraisonnent. Quelques-uns boivent de l'urine puis se tordent de douleur peu après. La nuit, la condensation formée sur les parois métallique est aussitôt lapée par ceux dont le front appuyé a ressenti une bienfaisante humidité. Le calvaire de ces hommes dure deux jours et deux nuits. Le train arrive à Bunchenwald le 14 mai 1944.

Ravenbrück *«C'est fini, nous ne sortirons jamais d'ici»*



L'arrivée au camp de Ravenbrück est, pour Lauriane, un moment de terreur. Lorsque la porte s'est ouverte, des femmes SS de chaque côté se tiennent debout avec leurs chiens en laisse et derrière elles des soldats, mitraillette au poing. Les chiens loups aboient sans arrêt. Les nouvelles venues entrent et la porte se referme sur elles. Cette mise en scène effrayante la glace de la tête aux pieds. Elles passeront leur 1^{ère} nuit debout sur la place centrale du camp. Dès le lendemain matin, elles découvriront l'horreur de ce qui les attend en voyant l'état des prisonnières déjà présentes. *«Certaines n'ont plus que la peau sur les os. Beaucoup ont des plaies sur les jambes. Elles avancent comme une armée de squelettes vivants, plongées dans le vide absolu de toute vie intellectuelle»*. Après la quarantaine, période durant laquelle elles sont confinées dans des Blocks, les prisonnières sont réparties dans des Kommandos de travail et passent leurs journées à charger, décharger, déplacer sous les cris et les coups des surveillantes. Le 4 juin 1944, Lauriane est transférée avec 150 femmes vers le camp de **Holleischen**. Deux jours de train sans manger, sans boire, en wagons à bestiaux. Charlotte et Simone Neveu rencontrées au Fort de Romainville font parties du convoi. Lauriane nouera une véritable amitié avec quatre autres filles françaises. Elles deviendront inséparables.

Bunchenwald

Maurice se souvient de la première fois où il a franchi la porte d'entrée du camp de Buchenwald. *Anéantis par la fatigue, la soif, le désespoir, en dehors du temps et des circonstances, les organismes ne répondent plus à la menace de la mort*. Après la période de quarantaine, Maurice est désigné pour un Kommando de travail. Il a l'occasion de vérifier les conseils qu'il a reçus. L'important étant, non pas de travailler dur mais d'en donner l'apparence, de toujours savoir où se trouvent les gardiens et d'éviter de se trouver à la portée de leur matraque. Le 6 juin 1944, Maurice est envoyé au village de **Wieda**. Il se souvient que le commandant les accueille en français, par une intervention surprenante, leur annonçant le débarquement et les invitant à rester calmes. Maurice sera affecté au Kommando de défrichage et de déboisement sur le tracé de la future voie ferrée. Peu de temps après, il est envoyé au camp de **Dora**. Il y vivra des moments épouvantables. Des pendants en séries sont organisés, il sera affecté au Sonderkommando qui assure le déchargement des camions et wagons de cadavres qu'il devra traîner vers les bûchers et les fours crématoires. Terriblement affaibli par la faim, le manque de sommeil, atteint de dysenterie, il est admis au revier (baraquement destinés aux prisonniers malades). Au début du mois d'avril 45, il fait partie d'un convoi d'évacuation vers **Bergen Belsen**.



La libération des camps et le retour au village

Le 15 avril, un petit détachement des forces britanniques commandé par le major Chapman entre dans le camp de Bergen-Belsen. Pour lui et ses hommes, c'est le choc de l'horreur, une abomination. À 15 heures, une jeep entre dans la caserne où se trouve Maurice dans un état épouvantable. Les anglais ont vu le camp plein de cadavres, les fosses communes, l'hébétude des survivants. Ils ont compris l'atroce tragédie des camps. Le 24 avril, Maurice quitte le camp en camion après avoir repris des forces. Direction Bruxelles, d'où il prendra un train pour Lille puis vers Angers. Il voit défiler sous ses yeux la campagne française et les stigmates de la guerre. Les gares sont presque toutes touchées, les toitures éventrées, les cratères de bombes attestent l'état de guerre dans lequel est encore notre pays.... À la gare Saint-Laud d'Angers, la foule est bruyante, joyeuse. Un comité d'accueil est là. Jean-Pierre et Annie ses enfants, silencieux qui ne comprennent pas très bien ce papa si grand, si maigre. Les bras de Joséphine l'étreignent. Lauriane qu'il aurait tant aimé serrer contre lui n'est pas là...

La vie d'après...

Lauriane et Maurice se reconstruisent peu à peu entourés de leur famille. M. Pichet, garagiste à Saint-Philbert-du-Peuple, ancien employeur de Maurice, organise des conférences dans toute la région. Le couple ira témoigner à Saint-Philbert, Blou, Longué, Vernantes, Montreuil, Cholet... La famille s'installe ensuite à Yerres où Lauriane ouvre une boutique de jouets et de papeterie. Mais quelques années plus tard, la guerre d'Indochine éclate. Maurice doit partir pour Saïgon. Cette nouvelle séparation est un déchirement pour toute la famille. Au retour de Maurice, la vie est devenue plus harmonieuse, ce fut aussi l'époque des honneurs. La remise de la légion d'honneur à Lauriane en 1963 fut l'occasion d'une grande fête organisée par Maurice à Neuillé. En 1965, Maurice et Lauriane assisteront au procès de Jacques Vasseur, collaborateur qui les a envoyés dans les camps. Il sera jugé responsable de 430 arrestations, 310 déportations et 230 morts, dont 53 exécutions sommaires entre 1943 et 1944. Il est condamné à la peine de mort, gracié par le Général de Gaulle, sa peine commuée en détention criminelle à perpétuité puis en 20 ans de prison. En 1970, Maurice reçoit la cravate de Commandeur de la Légion d'honneur des mains du général Puech, Directeur de l'armée de terre au cercle militaire à Paris. Lauriane recevra cette même distinction en 1992 à l'Élysée des mains du Président de la République François Mitterrand.

Maurice décèdera le 23 février 2007 à l'âge de 89 ans. Lauriane le 3 janvier 2016 à 103 ans.

Les autres déportés de Neuillé :

- Baptiste Lelièvre, arrêté le 18/01/1944, Angers > Buchenwald - Mort dans le camp le 05/03/1945
- Agathe Lelièvre, arrêtée le 18/01/1944, Angers > Fort de Romainville > convoi du 13/05/1944 > Ravensbrück - Morte dans le camp le 31/03/1945
- Armand Métayer, arrêté le 18/01/1944, Angers > Compiègne Royallieu > convoi du 22/03/1944 > Mauthausen (25/03/1944) > Gusen (09/05/1944) - Mort dans le camp le 10/11/1944
- Raymond Maximin - Buchenwald. Mort dans le camp entre le 18 et le 22 janvier 1944.
- Marie Métayer, Angers > Fort de Romainville > convoi du 30/03/1944 > Aix-la-Chapelle (01/04/1944) > Ravensbrück (10/05/1944) > Mauthausen (07/03/1945) - Libérée le 22/04/1945

Holleishen libéré et le retour de Lauriane

Le 5 mai, des partisans tchèques encerclent le camp de Holleishen. Des coups de feu sont tirés, les coeurs des Françaises s'emballent. Vient-on les massacrer ? Non, ce sont des libérateurs. Le cauchemar est fini. Elles sont libres mais les Tchèques n'ont aucun moyen logistique pour les rapatrier. Elles restent quinze jours dans le camp, rédigent du courrier pour leur famille. Les américains évacuent le groupe femmes par camions militaires. Lauriane et ses amies parcoureront ensemble 400 kilomètres de routes défectueuses pendant lesquelles les secousses, les virages les jettent continuellement les unes sur les autres... Elles arriveront le 20 mai à Longuyon en Moselle puis se sépareront le 25 mai, chacune repartant dans sa région. En arrivant à la gare d'Angers, Lauriane cherche un visage connu mais personne pour l'accueillir sur les quais. Maurice est en route mais il a dû faire un détour pour déposer une déportée à Turquant. Lauriane rentrera finalement avec un habitant de Neuillé rencontré à la gare. À son arrivée à Neuillé, Aimé-Jean paraît sur le seuil de l'épicerie, étonné de la voir seule. En fin d'après-midi, Joséphine, Maurice, Annie, Jean-Pierre arrivent enfin. C'est le moment des retrouvailles.



Nous remercions Mme Hélène Cabrillac et l'AFMD 49 pour leur autorisation à exploiter à travers notre dossier, les textes et photographies du livre «Passeurs de Liberté».

Vendredi 1^{er} décembre 2023

• OFFICE NOTARIAL ZENNER FRAIS DE FORMALITÉS D'ACTE DE VENTE CONSORTS AMIRAULT/NEUILLÉ et CASVL/NEUILLÉ

Considérant les formalités de publication de l'acte de vente du terrain derrière la mairie par les Consorts Amirault au profit de la commune de Neuillé aujourd'hui achevées et que les frais d'acte et les droits payés pour le compte de la commune s'élèvent à 1 697,16 € ; ainsi que l'acte de vente par la CASVL (Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire) au profit de la commune pour le terrain de Boisaudiers (antenne relais) qu s'élève à 138.03 €.

Le conseil municipal valide le versement des frais d'acquisition par la commune à l'office notarial ZENNER d'un montant de 1 697,16 € et de 138.03 €

• « API » ENSEIGNE DE SUPÉRETTE - DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UNE ÉPICERIE ITINÉRANTE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la création récente de l'entreprise « Api » qui est une nouvelle enseigne de supérette en libre service pensée pour les villages.

Le Conseil Municipal, décide de répondre favorablement à ce projet ; autorise M. le Maire à approfondir les caractéristiques techniques et organisationnelles.

• TARIFICATION CANTINE SCOLAIRE

Considérant l'impact de l'inflation sur les prix de l'alimentaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter de 0,10 € le tarif de la restauration scolaire portant le prix du repas à 3,20 € contre 3,10 € actuellement en vigueur. Le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix du repas de la cantine scolaire de 0,10 € à compter du 1er janvier 2024.

• PRIMES DES AGENTS

M. le Maire expose au Conseil Municipal, les modalités retenues pour le versement des primes octroyées aux agents de la Mairie :

- Une prime de fin d'année de 550 € brut est accordée aux agents à temps plein, et calculée au prorata du temps de travail et Une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle d'un montant de 100 € brut est versée à l'ensemble des agents. Le Conseil Municipal, valide l'octroi d'une prime de fin d'année et d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle selon les modalités précitées ;

• SIVM APPEL DES PARTICIPATIONS DES COMMUNES POUR L'EXERCICE 2023

M. le Maire expose au Conseil Municipal les montants des participations dues par la commune au SIVM du Pays Allonnais au titre de l'exercice budgétaire 2023 et ci-après détaillées :

*Participation au titre des marchés des producteurs : 426,45

*Participation au titre de l'emprunt pour l'extension de l'EHPAD : 6 046,56 €

*Participation au titre du fonctionnement du SIVM : 88,00 €

• ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES – ORGANISATION DE LA CONCERTATION

M. le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR).

Ces ZAE nR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public par délibération du Conseil Municipal :

- De mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, du vendredi 8 décembre au samedi 30 décembre 2023 ;

- Qu'à l'issue de la concertation, un bilan des contributions soit présenté au Conseil Municipal.

• TRAVAUX ÉGLISE DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT

Considérant les travaux de rénovation du bâtiment communal : « l'église » ;

Rappel du projet :

- Restauration des vitraux de l'église par l'entreprise VERRIER D'ART représentée par Monsieur Éric BOUCHER de DURTAL, d'un montant de 51 161,64 € HT soit 61 393,97 € TTC ;
- Changement des abat-sons par l'entreprise EIRL JOAQUIM SORIANO de NEUILLÉ, d'un montant de 12 130 € HT soit 14 556 € TTC.

Décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'État, à hauteur de 35 %, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

• CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE CAF MAINE-ET-LOIRE

Conclue entre la Caf de Maine-et-Loire et les collectivités, la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux allocataires de la Caf. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé entre l'ensemble des partenaires pour définir les priorités et les moyens alloués dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, sur un territoire validé en amont et qui fait sens pour ces dernières. La CTG concerne, en cohérence avec le diagnostic partagé mené, les champs d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, logement, accès aux droits et numérique, parentalité, animation de la vie sociale.

Le Conseil Municipal, approuve le projet de convention territoriale globale à l'échelle du secteur Saumur Loire Développement pour la période 2023-2027

INFORMATIONS

Châtaignier millénaire : 140 arbres ont été présentés au concours de l'Arbre de l'Année 2023, 14 ont été sélectionnés en septembre, dont le châtaignier millénaire, pour porter les couleurs de leurs régions et être soumis aux votes du public du 8 novembre au 18 décembre (clôture des votes à 10h). Au 1er décembre, 850 à 860 votes étaient comptabilisés pour le châtaignier millénaire. La cérémonie de remise des prix aura lieu à Maisons-Alfort en région parisienne, le 17 janvier 2024.

Vendredi 2 février 2024

• AMI APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT « SOLARISONS NOTRE PATRIMOINE PUBLIC » - CAVDL

Dans le cadre de son Schéma Directeur des Énergies Renouvelables adopté en mars 2023, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire s'est fixée l'objectif de tendre vers un territoire à énergie positive à l'horizon 2050 avec un mix comportant 29 % d'énergie solaire. Cet objectif implique de développer largement le photovoltaïque sur le territoire. Par ailleurs, afin de favoriser l'implication des acteurs locaux dans les projets d'énergies renouvelables, elle a signé en mai 2023 la charte départementale des projets à gouvernance locale qui constituera une boussole dans la mise en œuvre des projets. En mars 2023, la Communauté d'Agglomération a lancé un recensement auprès des Communes afin d'identifier les sites potentiels pour des installations photovoltaïques (toitures, parkings, terrains) sur le patrimoine public. La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire propose de coordonner pour le compte des communes partenaires, la procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue de sélectionner un ou plusieurs opérateur(s) susceptibles d'être intéressés par l'installation, l'exploitation et la maintenance d'installation photovoltaïque sur les sites identifiés .

Il est proposé d'approuver la participation de la Commune à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la convention de coopération pour le Site de stockage ouvert sur le terrain de Lavoir (hangar communal)

• DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR SON TERRITOIRE

M. le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée selon les modalités possibles dans les communes. Le bilan de la concertation, d'enquête publique fait état d'un rapport néant, sans avis donnés.

Le PNR, par courrier du 30 janvier 2024, informe la commune de Neuillé, qu'un avis favorable a été émis par la ZA ENR avec des recommandations et des propositions. Les ZAENR proposées sur les zones propres de la commune sont les suivantes :

- solaire thermique ;
- solaire photovoltaïque sur bâtiment ;
- solaire photovoltaïque au sol : « autorisation uniquement sur secteur de faible valeur agricole ou ombrière » ;
- géothermie : « sur l'ensemble de la commune excepté les zones forestières, patrimoniales, les ENS et zones humides ;
- la Zone d'activité de la ronde est propice à accueillir des équipements photovoltaïques.

L'ensemble des projets relatifs à cette délibération sera soumis à l'avis de la commission urbanisme communale. Les projets seront étudiés au cas par cas.

• LIQUIDATION JUDICIAIRE-SNC JKYM ORDONNANCE TRIBUNAL COMMERCE D'ANGERS RACHAT DE L'ACTIF MATERIEL – MOBILIERS-STOCKS PAR LA COMMUNE

Considérant que le commerce BAR appartient à la commune de Neuillé ;

Considérant la procédure de liquidation judiciaire de la société SNC JKYM ;

Vu le rapport d'inventaire de cession de l'actif reçu en mairie ;

Monsieur le Maire, Monsieur Guy BERTIN, propose au conseil municipal d'acheter l'ensemble des biens de l'inventaire, pour un montant de 23 040 HT € - 27 648 € TTC.

• PROJET CONSTRUCTION D'UN ESPACE MULTI-ACTIVITÉS – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS / CASVDL

VU la délibération DCM2023.09.61 en date du 1ER septembre 2023, faite par la commune de NEUILLÉ sollicitant auprès de la (Préfecture, de la Région, de la CAF, du Département et de Saumur Val de Loire Agglomération) une subvention au taux le plus élevé dans le cadre du programme « Fonds de concours »,

CONSIDERANT que la commune de Neuillé souhaite la « construction d'un espace multi-accueil », et que, dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, d'un montant de 50 000 €

• SERVICE ADS « ADMINISTRATION DU DROIT DES SOLS PRESTATION 2023

Vu la convention d'adhésion signée le 31/12/2020 au service ADS de Longué-Jumelles par la commune de Neuillé pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;

Considérant le détail des prestations 2023 réalisées par l'ADS pour le compte de la commune pour un montant total de 3 366.91 € correspondant à l'instruction de 16 actes d'urbanisme et à l'adhésion annuelle au service, soit (12 permis de construire, 3 déclarations préalables, 1 permis d'aménager).

• APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONSENTIE A LA SOCIÉTÉ API DISTRIBUTION SAS POUR L'IMPLANTATION D'UN COMMERCE DE PROXIMITÉ

La convention prévoit une durée de quinze ans permettant à la société d'absorber les frais liés à son implantation ainsi qu'aux coûts logistiques parmi lesquels les coûts d'approvisionnements.

La redevance annuelle d'occupation du domaine public est fixée à six-cents (600) euros, actualisée à l'indice IRL chaque année. Ce montant prend en considération l'intérêt qui s'attache pour la commune à se doter d'une structure commerciale permettant de satisfaire les besoins les plus courants des habitants tout en privilégiant une proximité géographique. La société API DISTRIBUTION SAS s'acquittera par ailleurs de la fiscalité locale.

• VALIDATION DEVIS ENEDIS BRANCHEMENT SUPÉRETTE

Considérant le projet d'implantation d'une superette, prochainement par la société API DISTRIBUTION SAS ;

Il y a lieu de prévoir quelques aménagements le Conseil Municipal, VALIDE le devis ENEDIS pour une offre de raccordement au réseau d'électricité, pour l'installation de ce commerce, d'un montant de 1 326 € HT – 1 591.20 € TTC,

• VALIDATION DEVIS ENTREPRISE SODILOR ACHAT POTELETS – PLACE SAINT MEDARD

CONSIDÉRANT le respect des zones de stationnement et la sécurité des piétons sur la place Saint Médard ;
La commission voirie a travaillé sur la mise en sécurité de cet espace et a décidé l'installation de potelets droits de hauteur 90 cm et de 10 cm de diamètre. Plusieurs devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal VALIDE le devis SODILOR référencé J080-24-00073-01, d'un montant de 2 084.00 € et 2 500.80 € TTC,

• VALIDATION DEVIS MASC INFORMATIQUE PC PORTABLE MAIRIE -PC FIXE ECOLE – EXTENSION WIFI

Considérant le besoin de renouvellement du matériel ; Considérant la proposition reçue par le prestataire MASC INFORMATIQUE ; Le Conseil Municipal, VALIDE le devis DC1461 pour l'achat d'un PC portable et d'un PC fixe pour un montant de 1 013.34 € HT – 1 216.01 € TTC, VALIDE le devis DC1462 pour une extension WIFI d'un montant de 76.12 € HT – 91.34 € TTC,

Vendredi 1^{er} mars 2024

• LOTISSEMENT LES PERINIÈRES - APPROBATION COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ À LA COLLECTIVITÉ (C.R.A.C) AU 31-12-2023

Vu le Traité de Concession d'Aménagement approuvé le 3 février 2017,

Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2023 établi par ALTER Cités,

Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par ALTER Cités (annexé à la présente),

Le Conseil Municipal Approuve le présent bilan prévisionnel révisé au 31/12/2023 portant les dépenses et les recettes de l'opération inchangées à hauteur de 625 K€ HT,

• SIÉML CONVENTION « ADHÉSION À LA MISSION DE CONSEIL EN ÉNERGIE »

Depuis 2020, le SIÉML propose de mettre ses compétences au service de la collectivité dans le cadre de la rénovation énergétique de son patrimoine et de la maîtrise de ses consommations d'eau et d'énergie.

Le Conseil Municipal, Valide, pour une durée de 3 ans, la convention « adhésion à la mission de conseil en énergie » de la collectivité avec le SIÉML Valide la contribution de la collectivité pour un montant de 502,50 €/an sur la durée de la convention ;

• SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (BP 2024) :

Associations					
Société l'Agrément	150	APEUP (Ecole Publique)	250	Association de chasse	50
Intrépide Neuilléen	250	APEL N-D des champs	250	Restaurants du Cœur	250
ASVN	750	Don du sang Allonnais	100	Chorale ARIA	80
CAUE	100	ADMR	1 000	ARBRES remarquables	45
Comité des fêtes	350	Prévention routière	75	EVS animation	830,30
FNATH	160	SPA	313	RASED	45
Fondation du patrimoine	75	CATM Anciens combattants	100		
Protect° des cultures (SGDON)	800	Asso. coordinat° autonomie	30		

Total subventions associations 2024 : **6 053,30 €**

• SUBVENTION OGEC 2024 - CONTRAT D'ASSOCIATION

Considérant le nombre d'enfants du primaire et de maternelle officiellement inscrits au 1er janvier 2024 à l'École Notre-Dame-des-Champs à Neuillé, soit un effectif de 28 élèves ;

Considérant le montant attribué par enfant inscrit à l'École Publique du Suzon soit 680 € servant de base de calcul pour évaluer la subvention versée à l'OGEC Notre-Dame-des-Champs ; Le Conseil Municipal, valide la subvention d'un montant de 19 040 € à verser à l'OGEC Notre-Dame-des-Champs au titre de l'année 2024 ;

• CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DU MATÉRIEL DE CUISINE

Considérant qu'il est nécessaire de procéder, pour des raisons de sécurité et d'hygiène, à l'entretien annuel des hottes de cuisine de la cantine scolaire et de la salle des loisirs ;

La commission patrimoine propose aux membres du Conseil Municipal de retenir le contrat de l'entreprise TSF Maine pour un contrat annuel de 323,00 € HT soit 387,60 € TTC.

• CRÉATION DE POSTE PERMANENT - SERVICE ADMINISTRATIF – GRADE ADJOINT ADMINISTRATIF ET GRADE DE RÉDACTEUR

Compte tenu : De la mutation d'un agent affecté sur un poste permanent à temps complet d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe. Il convient de recruter pour le service administratif.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une offre d'emploi territorial va prochainement paraître pour le recrutement d'un agent affecté à un poste administratif à temps complet. Pour pourvoir ce poste, l'offre mentionnera la possibilité de recruter sur l'un des grades suivants :

- Adjoint administratif, Adjoint administratif principal 2ème classe, Adjoint administratif principal 1ère classe, Rédacteur.

Monsieur le Maire rappelle que cet emploi pourra également être occupé par un agent contractuel L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions énumérées dans la fiche de poste du poste à pourvoir,

- La rémunération de l'agent correspondra au cadre d'emploi concerné et au niveau de recrutement de l'emploi créé.

Vendredi 5 avril 2024

• APPROBATION COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le compte Administratif de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses nettes : **239 298.42 €** | Recettes nettes : **405 040.88 €**

FONCTIONNEMENT :

Dépenses nettes : **626 410.75 €** | Recettes nettes : **725 651.54 €**

	Résultat de l'exercice 2023
Investissement	+ 165 742,46 €
Fonctionnement	+ 99 240,79 €
TOTAL	+ 264 983,25 €

Le compte de clôture qui reprend les excédents antérieurs s'élève à **406 281 €**

• VOTE TAUX DES TAXES LOCALES

Lors de cette séance Monsieur le Maire rappelle aux élus que les taux des taxes foncières sont fixés et délibérés, chacun année lors de la séance du vote du budget primitif. Les taux en vigueur pour l'année 2023 étaient de : 41.28 % pour le foncier bâti ; 35,12 % pour le foncier non bâti ; 12,73 % pour les résidences secondaires à la taxe d'habitation ; Il est décidé de maintenir les mêmes taux qui n'ont pas changé depuis 2012.

• VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents le vote du budget primitif 2024 suivant :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	267 200	002	Excédent antérieur reporté	406 281
012	Charges de personnel	284 550	13	Atténuation des charges	7 000
023	Virement investissement	280 908	70	Vente de produits	23 600
042	Opérations ordre de transfert	51 000	73	Impôts et taxes	453 200
65	Autres charges de gestion courante	181 323	74	Dotations subventions	184 200
66	Charges financières	3 500	75	Produits de gestion courante	17 200
67	Charges exceptionnelles	3 000	77	Produits exceptionnels	0
14	Atténuation de produits	20 000	042	Transfert de charges	0
TOTAL Dép. de Fonctionnement		1 091 481	TOT. des Recettes de Fonctionnement		1 091 481

DÉPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
001	Déficit reporté	0	10	Dotations fonds divers et réserves	19 483,00
16	Emprunts et dettes assimilées	41 500,00	13	Subventions d'investissement	57 000,00
041	Opérations patrimoniales	0	16	Prêt CAF emprunts et dettes assimilées	0
20	Immobilisations incorporelles	75 891,00	021	Virement de la sect° de fonctionnement	280 908,00
204	Subvention équipement versée	3 000,00	040	Amortissement subv. équipement	46 000,00
21	Immobilisations corporelles	283 000,00	041	Subv.éq.nature pers. droit privé	0
TOTAL des Dép. d'Investissement		403 391,00	TOTAL des recettes d'Investissement		403 391,00

• OGEC CONTRIBUTION BUDGET 2024 ET PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose comme chaque début d'année, les dépenses de fonctionnement liées à l'Ecole publique (SIUP) et par effectifs (enfants à partir de 3 ans), inscrits au 1^{er} janvier. Ce calcul sert de base pour évaluer la contribution à verser à l'Ecole privée « l'OGEC » à inscrire au BP 2024, Le montant de la contribution 2024, pour l'OGEC, d'un montant de 19 040 €uros (soit 28 enfants : 680€/enfant).

Une demande d'aide financière a été demandée par l'OGEC pour financer le voyage scolaire d'un montant de 1960€. Avec l'application des règles pour les voyages scolaires soit 1/3 du reste à charge.

• SIUP BLOU-NEUILLE PARTICIPATION BP 2024

Le Conseil Municipal, valide le montant de la contribution 2024, pour le SIUP d'un montant de 49 380 €, pour l'année 2024

• VALIDATION : DEVIS INFORMATIQUE – DEVIS PEINTURE MENUISERIE ALU EXTERIEURES SDL – CONTRAT /ENTRETIEN MATERIEL CUISINE

Le CONSEIL VALIDE le devis de MACS INFORMATIQUE pour l'achat du vidéoprojecteur + écran + chariot pour un montant de 2 966.50 €HT – 3 559.80 € TTC

VALIDE le devis de l'entreprise MOREL PEINTURE d'un montant de 4 594.12 € HT et 5 512.94 € TTC, pour les peintures extérieures de menuiseries alu de la SDL ,

VALIDE la proposition de contrat de maintenance , de l'entreprise CORBÉ(49), cuisine professionnelle, d'un montant de 524€ HT et 628.80 € TTC,

• VALIDATION DEVIS GÉOMÈTRE BRANLY.LACAZE /AMÉNAGEMENT RUE DE SALVERT ET RUE DU MURIER

Considérant le besoin d'aménagement de la Rue de Salvart et de a Rue du Murier et l'avis de la commission voirie suite au devis reçus, il est validé la proposition de la SELARL BRANLY-LACAZE de Neuillé d'un montant de 6 955 € HT et 8 346 € TTC

• VALIDATION– ENTREPRISE GROUPE BENARD SAS / MATÉRIEL CANTINE

Considérant les besoins de renouvellement du matériel de la cantine et les propositions de devis reçues par les différents prestataires : Le Conseil Municipal, VALIDE ce devis de l'entreprise Groupe BENARD pour un montant de 4 016 € HT / 4 819.20 € Pour l'achat de matériels suivants pour la cantine municipale : -Eplucheuse 5kg-Table support inox

-Un batteur mélangeur de 5 litres -plat de cuisine et accessoires

• BAR / RESTAURANT P'TIT NEUILLÉEN – BAIL COMMERCIAL A COMPTER DU 1^{ER} MAI 2024

Considérant la réouverture du Bar –Restaurant « LE P'TIT NEUILLEEN » à compter du mois de mai 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place un bail commercial entre la commune de Neuillé et les nouveaux locataires du fonds de commerce : « la société SAS JMES », gérée par Mr Torres GOMEZ et Mme Morgane ROBERT qui logeront dans le bâtiment, Considérant le matériel mis à disposition, Considérant la mise à disponibilité de la licence IV pour la durée de l'activité de restauration à titre gracieux ;

Le Conseil Municipal, VALIDE la mise en place d'un bail commercial, pour le commerce BAR/RESTAURANT : « P'tit Neuilléen », avec la société SAS JMES, gérée par Mme ROBERT et Mr GOMEZ, à partir du 1er mai 2024, DECIDE de mettre à disposition la licence IV pour la durée de l'activité de restauration, à titre gracieux ; De FIXER un loyer de 500 €/an, la première année puis 600 € au 1er mai 2025 et 700 € au 1er mai 2026).

• Jardinage

Le printemps est de retour

La mairie organisait son troc plantes de printemps samedi 23 mars sur la place de l'église. Les participants ont pu partager, troquer leurs premières productions de l'année, plantes à repiquer ou graines. Conseils et bonnes pratiques étaient également au cœur des échanges. ■



• Environnement

Une commune sans déchets

Une trentaine de personnes s'était donné rendez-vous samedi 23 mars pour le nettoyage de la nature. Équipés des kits de collecte des déchets fournis par l'entreprise Kyrielle, les groupes se sont répartis les rues et routes de la commune. Moins de déchets ont été ramassés que l'année dernière mais beaucoup de mégots, de morceaux de plastiques, de canettes continuent d'être jetés sur les bas côtés. Un pot de remerciement attendait les participants à leur retour, le café avait été réouvert pour l'occasion. ■



• Commémoration

Hommage aux résistants de Neuillé

Plusieurs rencontres auront lieu dans notre commune à l'occasion des 80 ans de la déportation du groupe de résistants de Neuillé.

Rencontre avec Hélène Cabrillac

Les élèves de CM1 et CM2 de l'école publique de Blou et de l'école privée Notre-Dame-des-Champs de Neuillé ont rencontré Hélène Cabrillac, mardi 16 avril pour parler de la résistance dans notre commune. Hélène Cabrillac est la fille de Louis Legendre, résistant angevin, déporté et mort dans les camps en 1945. Institutrice, elle a consacré une grande partie de sa vie à faire vivre la mémoire de la résistance dans notre région. ■



Exposition

Une exposition sera consacrée au livre «Passeurs de liberté» le mercredi 8 mai de 10h à 11h30 dans la salle du conseil de la mairie. N'hésitez pas à contacter la mairie si vous avez des documents ou informations sur Neuillé durant cette période de l'histoire (39-45) afin que l'on puisse enrichir notre exposition. ■



Cérémonie de la victoire 1945

Mercredi 8 mai à 11h30, la commémoration se déroulera au monument aux morts puis devant la mairie avec la lecture de texte par les enfants des écoles. Le verre de l'amitié sera offert après la cérémonie. ■

• Service

Supérette API, un nouveau service à la population

Plus que quelques jours de patience avant l'ouverture de l'épicerie libre-service API ! Elle devrait ouvrir dans la semaine du 20 au 26 mai. Installée sur le parking du clos de la vigne derrière la mairie, l'épicerie vous permettra de faire vos courses 24h/24, 7j/7. Des centaines de produits du quotidien seront proposés à prix supermarché. Les producteurs locaux pourront également y vendre leurs produits. Pour accéder à l'épicerie, les clients devront créer un compte en ligne. La mairie pourra créer les comptes des habitants n'ayant pas accès à internet et leur remettre une carte d'accès. Un employé de la supérette sera présent chaque jour pour réalimenter l'épicerie et répondre à vos questions et à vos besoins. ■



Première supérette de proximité API implantée à Claix en Charente • © API



Intérieur de la supérette • © API

• Cadre de vie

Un village où il fait bon vivre

Notre commune a candidaté cette année pour obtenir sa première fleur au label Villes et villages fleuris. La sélection se déroule en plusieurs phases.

Un premier jury de professionnels / techniciens se déplace en avril dans chacune des communes candidates pour évaluer les capacités de celles-ci à se présenter et obtenir le label. S'ils estiment que la commune est prête, le jury départemental composé d'élus et de professionnels passe en juin.

Ils sélectionnent alors une à deux communes du département qu'ils proposent au jury régional. Le jury régional passe l'année suivante pour valider le choix et remettre la fleur.

Comment obtient-on le label «Villes et villages fleuris» ?

Le label engage notre commune dans une démarche de qualité en matière d'**aménagement paysager et de fleurissement**. Les critères d'évaluation portent sur la prise en compte de la **diversité dans le choix des arbres, fleurs**, la conception des massifs, la qualité d'entretien. La mise en valeur du **patrimoine bâti** est également prise en compte. La gestion des ressources naturelles (sol, eau, déchets...) et la qualité d'aménagements paysagers des espaces communaux (entrées de bourg, centre village, aires de jeux...) sont des critères importants pour l'obtention du label.



Passage du jury technique le 4 avril



AVIS À LA POPULATION

Neuilléens ! Neuilléennes ! habitant(e)s du bourg ou des alentours. Le jury pour l'obtention de notre première fleur passera près de chez vous, alors : fleurissez ! nettoyez ! N'hésitez pas à contacter nos agents communaux.

• Animation

Repas des aînés

Les habitants de plus de 70 ans sont conviés au repas des aînés le **samedi 5 octobre** à la salle des Loisirs. Les invitations seront distribuées dans vos boîtes aux lettres en juillet. Les personnes concernées n'ayant pas reçu d'invitation (nouveaux habitants par exemple) pourront contacter directement la mairie pour s'inscrire. ■

• Environnement

Tous au Suzon !

Une matinée de nettoyage du Suzon est organisée le **samedi 14 septembre** avec les habitants du village. Dans une ambiance conviviale, ce moment permet d'entretenir et de libérer le cours d'eau des branches, roseaux et plantes envahissantes. Prévoir botes, râteliers, fourches... Apéritif et pique-nique offerts aux bénévoles. Rendez-vous à partir de 8h à la Fontaine-Suzon ! ■

• Animation

Du bon son

La fête de la musique aura lieu le **samedi 22 juin** à partir de 19h au stade de foot. Deux groupes de musique sont programmés. Buvette et restauration sur place. ■

• Cadre de vie

Maisons fleuries

Le groupe fleurissement relance le **concours des maisons fleuries 2024**. Les habitants souhaitant participer peuvent s'inscrire à la mairie durant le mois de mai. ■

L'école publique du Suzon

L'équipe de l'école du Suzon a été heureuse de retrouver ses élèves en septembre 2023 pour une nouvelle rentrée scolaire. Peu de changements dans l'équipe : Mme YVON et Mme HÉRY-DECATOIRE sont présentes pour la classe des TPS (4 puis 6 en janvier)-PS (12)-GS (9). Mme FLACELIÈRE et Mme BEUGNON travaillent avec les MS (11)-CP (14).

Mme GILLON assure le dortoir tous les après-midi pour les plus jeunes.

L'école accueille aussi une jeune femme en service civique pour toute l'année scolaire, Mme BABIN, ainsi que des stagiaires.

Mme BEUGNON s'occupe de la direction de l'école. Treize mardis dans l'année, elle est en direction et la classe est assurée par Mme BROUTIN. Elle est restée aux côtés des élèves jusqu'aux vacances d'Hiver, puis c'est Mme ESNOU qui a pris sa suite.

L'école a aussi bénéficié de l'aide de Mmes MASSON et MALVERT pour remplacer les ATSEMs pendant leur absence.



Les élèves ont pu retrouver une cour de récréation améliorée : des traçages au sol pour dessiner une route ainsi que des panneaux de signalisation ont gracieusement été offerts par la mairie.

Le jeudi 19 octobre, tous nos élèves ont affiché leur plus beau sourire pour Mme LEROY Célia, photographe à la Chambre Noire de Bourgueil, que nous remercions chaleureusement pour son travail et son enthousiasme, toujours très appréciés des élèves, des familles et de l'équipe.

L'école a renouvelé son opération « Marché d'Automne » le vendredi 13 octobre 2023 qui a été un vrai succès. Nous remercions les familles pour leur investissement toujours aussi important, qui permet aux élèves de participer à divers projets tout au long de l'année.

Les élèves de TPS-PS-GS ont bénéficié d'une intervention sur le thème de l'alimentation et de l'anti-gaspillage par Valorise. ■



Toute l'école a fêté l'approche de Noël en visionnant le film Migrations au cinéma de Saumur le vendredi 22 décembre 2023, puis en accueillant le Père Noël à l'école. Celui-ci, toujours très content de revoir les enfants, a joué avec eux et leur a donné des chocolats. Nous remercions l'APE ainsi que M Richer pour leur participation.

2024 a débuté avec la tradition de la galette, puis celle des crêpes de la Chandeleur et de Mardi Gras. Les élèves ont assisté à un spectacle de la compagnie des 3 Chardons, Patapoum et Célestine, à l'école, qui les a emportés dans l'univers du cirque.

Le vendredi 23 février, toute l'école s'est déguisée pour le Carnaval mais la météo capricieuse n'a pas permis d'organiser correctement le carnaval et, malheureusement, peu de familles ont pu y assister. ■



Les inscriptions pour l'année 2024-2025 seront ouvertes à partir du 2 avril 2024, sur rendez-vous. Les enfants nés en 2021, et ceux nés en 2022 (de janvier à juin) sont invités à nous rejoindre pour la rentrée de septembre 2024.

Une matinée découverte sera organisée le 7 mai sur inscription auprès de l'école :

- par mail : ce.0490551h@ac-nantes.fr

- par téléphone : 02-41-52-57-85 ■



L'Association des parents d'élèves des écoles publiques de Blou et de Neuillé souhaite remercier les nouveaux membres ainsi que les parents d'élèves pour leur engagement qui contribue à la réussite de cette nouvelle année scolaire !

Cette année, nous poursuivons nos actions : ventes de jus de pomme lors du Marché d'Automne, opération sapins en partenariat avec le Comptoir du Jardinier de Longué, Chocolats pour Noël avec Berthe et Perrin Confiseurs de Vernouil...). La vente des brioches et des gâches de Vendrennes en collaboration avec l'APE de Vivy a eu un grand succès ! Ces ventes nous permettent de contribuer aux sorties scolaires et aux activités des enfants.

Le **marché de Printemps** organisé par l'école de Blou aura lieu le **vendredi 17 mai de 18h à 21h**, sur la parking de l'école derrière la mairie de Blou. Vous y trouverez des produits locaux, artisanaux (couture, bijoux...), de saison (fruits, légumes, plants, fleurs...).

L'APE prépare également le grand rendez-vous de cette fin d'année scolaire : La fête des écoles ! Elle aura lieu le **samedi 22 juin 2024**, à 15h, à côté du stade de Neuillé !

PS : L'association propose toujours de la location de vaisselle. Contact : Facebook

« APE des écoles publiques de Blou et de Neuillé » ou apeup.blou.neuille@gmail.com



Chers amis de Neuillé, Sportez'Vous bien !

Ceci est le nouveau thème d'année de l'école. Vous l'aurez compris, celui-ci est bien sûr également en lien avec les jeux olympiques 2024 en France.

Tout au long de cette première partie d'année, les élèves ont eu la chance de découvrir les valeurs du sport, la richesse des sports, vivre également une classe découverte cirque dans la Vienne...

Entourés de la nouvelle équipe enseignante, ils ont d'ailleurs vécu un début d'année sous de très bon auspices et notamment avec une photo de rentrée scolaire sur le thème du sport pour le plus grand amusement de chacun !



Nous sommes heureux de vous présenter nos enseignants: Mme DUPIC BOURGEOIS pour la classe maternelle/CP et M. LABOVE pour la classe CE CM. Vous noterez qu'ils sont très bien accompagnés puisqu'après une célébration de Noël à l'église avec les familles qui le souhaitent et tous les élèves, ils se sont prêtés au jeu de la suite des festivités lors du traditionnel marché de Noël regroupant chacun autour de la vente des bricolages et pâtisseries des élèves, de ceux des parents, des différents stands dont les traditionnelles tapas, huitres, vin chaud.... Le père Noël a donc également su remercier l'équipe comme il se doit ! Ces stands ne sauraient exister sans l'accompagnement et l'aide infaillible des associations de parents d'élèves. Merci à eux pour tout leur dynamisme, leur envie, leur amusement, leur bienveillance !!

Fidèle à elle-même l'école avait également convié ses camarades lors du bal de l'école en janvier.

Qu'elle ne fut pas la surprise de voir également tout au long de la soirée de nombreux anciens élèves autour de leur ancienne maîtresse et directrice Mme CHOISNE. Emotions garanties !

En voici quelques uns ici qui semblent avoir ... quelque peu... grandi....

La vie de l'école c'est aussi la chance de pouvoir suivre le parcours de nos anciens jeunes au travers de festivités bien agréables pour tous...



Allez, faisons désormais, sans plus tarder un bon en mars 2024 ! Cette année, après 5 années sans classe découverte, il a été proposé une classe découverte cirque dans la Vienne pour trois jours et deux nuits de la maternelle au CM2. Ainsi, nos chers élèves sont partis dès la classe de Moyenne Section en collectivité autour d'activités telles que : l'équilibre, le trapèze, le jonglage, le maquillage circassien, l'acrobatie sur tissu.... Que d'émotions, de plaisir, de découvertes, d'enrichissement pour chacun ! Comme savent le dire les plus jeunes ils n'ont même pas eu peur ! Je ne pourrai retransmettre toutes leurs paroles car ils sont désormais de vrais moulins à paroles autour de ce temps magique passé ensemble !! Et après quelques inquiétudes parfois chez certains parents au départ, puis trois jours de calme à la maison, les retrouvailles furent magiques elles aussi !



Autres temps forts : les animations écologiques, le permis internet, le permis piéton, la piscine, le carnaval et le marché de printemps, avant la kermesse et la sortie de fin d'année ! Quelle vie riche en découvertes ! A bientôt !

Les portes ouvertes ont eu lieu mi mars 2024, vous pouvez toujours contacter l'école pour de plus amples renseignements. ■

INSCRIPTIONS : Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans notre école, vous pouvez prendre attache auprès de la cheffe d'établissement Mme CHOISNE, au 02-41-52-59-69 ou encore par mail : neuille.notredame@ec49.fr

Les associations de l'école

- **l'Organisme de Gestion (O.G.E.C.)** *les parents d'élèves élus font partie de ce bureau, ils sont au travail avec la cheffe d'établissement. Les associations ont présenté leur bilan lors de la traditionnelle Assemblée Générale qui a eu lieu en novembre. Merci à tous, c'est grâce à vous, qu'ensemble, nous avançons !

- **l'Association des Parents (A.P.E.L.)** a un rôle d'accueil, d'animation, d'information, de conseils et de représentation des parents d'élèves. Les parents d'élèves élus ont un rôle bien sûr, mais ils ne sont pas les seuls !

Il y a aussi les membres APEL ayant droit de vote et... comme à son habitude à l'école hé bien... tous les parents d'élèves sont accompagnants de l'APEL puisque chacun est investi quelque part à un moment donné ! Leurs actions pour le bien de l'école : Que dire ? Que retenir ? Hé bien tout simplement que sans association pas de vie dans l'école !!! Bravo à tous pour les moments conviviaux, le recrutement du personnel, les réflexions autour des ventes, la réfection régulière des locaux, les photos de rentrée, le marché de Noël, le bal, les portes ouvertes. Et puis aussi à venir le marché de printemps, le carnaval, la kermesse.... Bravo et merci à tous pour toute cette vie et bonne humeur apportées pour le bien de vos enfants ! ■



LE POINT SUR LES ÉQUIPES DE L'AS VIVY-NEUILLÉ 90



L'ASVN cette saison a suscité l'intérêt de nombreux nouveaux joueurs, en effet l'effectif à ce jour est de 200 licenciés, chiffre qui n'avait pas été atteint depuis de nombreuses années. Avec ses 12 équipes engagées dans les championnats jeunes et seniors qui défendent les couleurs jaunes et vertes le Samedi et le Dimanche, et aussi grâce à un encadrement compétent, l'ASVN est présente sur de nombreux terrains du département.

Une nouvelle fois et cela depuis 25 ans, la fin de saison sera parachevée par notre Tournoi Régional de Jeunes « Souvenir Michel-Mandot » le Samedi 15 Juin dès 9h sur le stade du Ciron à Vivy avec une cinquantaine d'équipes du Saumurois, d'Angers, de Touraine et de Normandie.

Venez encourager ces jeunes de 9 à 17 ans qui feront leur « Coupe du Monde ».

L'Équipe fanion en D3, avec pour l'instant 13 victoires, 2 nuls et 2 défaites est à la 3e position à l'affût pour prendre la 1ère place, unique place pour la montée. Tout reste encore possible.

La B en D4 avec 10 victoires et 3 défaites, est également 2e de son groupe, faisant un bon championnat, elle ne pourra éventuellement monter qu'à la condition que la A grimpe d'une division.

La C en D5, avec 4 victoires 2 nuls et 10 défaites est 8e se fait plaisir en jouant sans pression.

En Jeunes, l'équipe de U17 en entente avec Allonnes-Brain et Vernantes joue en D3, elle est 2e actuellement de son groupe avec 5 victoires et 1 défaite, elle ambitionne de jouer la montée.

L'équipe de U15 en entente avec Allonnes –Brain est à la 5e place en D3.

1 équipe de U13 est en DS et actuellement 5e de son groupe, la 2e équipe est en D3, elle est 3e avec un effectif total de 22 joueurs.

Enfin nos équipes de foot animation avec 1 Équipe de U11 de 12 joueurs, ainsi que 4 équipes de U6-U9 avec 25 joueurs s'initient au foot en équipes de 3 ou 5 joueurs.

Notre école de foot avec ses nombreux animateurs est réputée, chaque jour d'entraînement est impressionnant avec le nombre important de garçons et de filles qui s'éclatent à pratiquer leur sport favori, Romain COQUAU faisant un travail formidable avec ses encadrants, n'hésitez pas à inscrire votre enfant pour un essai de découverte auprès des responsables ou en vous rendant aux entraînements. ■



Équipe U13 vert



Équipe U13 jaune

Tél Stade : 02-41-52-50-63

Sébastien ECK: 06-19-15-21-94

Willy DELAUNAY : 06-79-01-57-69

Retrouvez toutes les infos sur le site internet du club :

as-vivy-neuille-90.footeo.com

Catégories pour la saison prochaine

U6 - U7 - U9 de 2016 à 2019

U10-U11 joueurs nés en 2014 et 2015

U12-U13 joueurs nés en 2012 et 2013

U14-U15 joueurs nés en 2010 et 2011

U16-U17 joueurs nés en 2008 et 2009

U18-U19 joueurs nés en 2006 – 2007

SENIORS à partir de 2005

PROCHAINES MANIFESTATIONS :

SAMEDI 15 JUIN 2024 : Tournoi Régional des Jeunes U11-U13-U15-U17
Challenge Souvenir Michel-Mandot

SAMEDI 29 JUIN 2024 : Assemblée Générale

SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024 : Concours de Pétanque Interne au club

SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024 : Soirée Dansante Salle des Bassauges à VIVY

PROCHAINS MATCHS SENIORS SUR LE STADE DE VIVY

Dimanche 19 Mai

12h30 : ASVN B – Foyer Trélazé C

15h : ASVN A – FC Plessis-Grammoire A



L'INTRÉPIDÉ DE NEUILLÉ

Encore une belle saison 2023-2024 pour l'Intrépide de Neuillé ! Une deuxième équipe engagée cette année, de nouveaux joueurs très motivés et les deux équipes en haut du tableau en D5. Avec un effectif de 36 joueurs cette saison, une bonne présence aux entraînements, le club peut espérer poursuivre sur cette belle dynamique pour la saison prochaine. Si vous voulez participer au développement du club, un club familial où la bonne humeur côtoie l'esprit de compétition, n'hésitez pas à nous rejoindre ! Entraînements : les lundis, mercredis et vendredis. ■

Demande de licence auprès de Bastien Bellier, président du club au 06.50.90.96.53 ou via facebook.



• La neuilléenne

Venez prendre un bon bol d'air dimanche 2 juin lors de la randonnée pédestre du comité des fêtes. Trois parcours de 8, 12 et 16 km sont proposés aux marcheurs. Inscription sur place de 8h à 10h, Salle Branchereau. Café au départ puis ravitaillement sur le parcours. 5€ pour les adultes. ■

Comité des fêtes de Neuillé
RANDONNÉE
La Neuilléenne
DIMANCHE 2 JUIN
3 PARCOURS
8/12/16 km
D 129
NEUILLÉ
Départ au stade de foot
Inscription sur place de 8h à 10h
Adulte : 5€ / gratuit pour les enfants
Ravitaillement prévu (vous pouvez amener votre gobelet)
Renseignements au 06.63.08.82.94

• Des beignets et des crêpes à la «chêne»



Les bénévoles du comité des fêtes de Neuillé ne dérogent pas à la tradition multiséculaire du chêne-beignet ! Tous les premiers dimanches du mois de février, beignets et crêpes sont préparés et vendus à la population. La légende raconte que toutes les bergères du pays se réunissaient autour d'un vieux chêne à Neuillé le 2 février, jour de la Purification.

Elles apportaient des oeufs, de l'huile et de la farine pour confectionner des crêpes et des beignets puis dansaient toute la nuit. Des pratiques qui ont quelques peu évolué mais les beignets ont toujours la même saveur ! ■



• Finale des retraités à la Société



Mardi 2 avril se tenait la finale du **challenge des retraités** à la société de boule de fort de Neuillé. Après le repas «tête de veau» du midi à la salle des Loisirs, les équipes finalistes se sont rencontrées dans l'après-midi. Le binôme Bernard Bélanger et Alain Bienvenue l'a emporté sur l'équipe de Pierre-Éric Roger et Alain Delétang (12-1).

La Société lance cette année un **challenge Pétanque**. Ouvert aux sociétaires et à leurs invités, il débutera à partir du mois de mai. ■

DATES À RETENIR

- **Mercredi 8 mai** : Cérémonie de la Victoire 1945
rendez-vous à 11h30 devant la mairie
- **Vendredi 14 juin** : Marché des producteurs
de 18h à 21h place Saint Médard
- **Samedi 22 juin** : Fête de la musique
à partir de 19h - Stade de foot
- **Samedi 7 septembre** : Tablée Neuilléenne
à 16h pour le concours de pétanque
- **Samedi 14 septembre** : Nettoyons le Suzon
à partir de 8h à la Fontaine Suzon
- **Dim. 22 septembre** : Journées du Patrimoine
Visite de l'église de 14h à 18h
- **Samedi 5 octobre** : Repas des aînés
Salle des loisirs à partir de 12h

• **Marché des producteurs**

Les marchés des producteurs de pays sont de retour sur nos places de village. Quatre dates sont proposés cette année dans les communes de Vivy, La Breille-les-Pins, Neuillé et Varennes-sur-Loire. À Neuillé, le marché s'installera le **vendredi 14 juin** de 18h à 21h sur la place Saint Médard. Une vingtaine de producteurs seront présents pour vous proposer des produits locaux, fruits, légumes, friandises, viandes, plants.... ■

• **«Le Millénaire», le nouveau parcours trail de Neuillé**

Après la boucle vélo «Entre Loire et Forêt» et l'itinéraire de randonnées «Entre Neuillé et Blou», notre commune possède désormais un parcours trail. Sur une distance de 15,76 km, des dénivelés autour de 200m, «Le millénaire» permet de sillonner les routes et les chemins de Neuillé et de Blou.

Vous pouvez retrouver le parcours et les informations sur le panneau à l'arrière de la mairie ou sur le site internet et l'application onpiste.com ■



• **ISTA 49, l'entreprise adaptée de Neuillé lance sa marque**



Créée en 1988, ISTA 49 est une association à but non lucratif composée de deux entreprises adaptées situées à Saint-Barthélémy-d'Anjou et à Neuillé. Elle emploie aujourd'hui 240 salariés dont 190 en situation de handicaps. « *C'est une belle histoire humaine, de donner sa chance à des gens pour qui, il est difficile de trouver un emploi. Leur permettre de travailler, c'est les insérer dans la société* » explique Patrice Petit, directeur d'Ista49 depuis septembre 2021.

Spécialisée dans la prestation de services et la sous-traitance, ISTA 49 possède des savoir-faire dans des domaines très diversifiés. Sur le site de Saint-Barthélémy-d'Anjou, l'entreprise travaille sur le conditionnement, l'assemblage, la métallerie, soudure, peinture et la bureautique. À Neuillé, le site est spécialisé dans le travail du cuir, la couture, la filerie, le câblage, l'émerisage/polissage et les espaces verts. Une diversité de métiers qui permet aux salariés qui le souhaitent de bénéficier de postes polyvalents. « *De plus, 30 à 40 personnes sont chez nos clients via des mises à disposition et des prestations de services* » ajoute Patrice Petit.

La particularité de l'entreprise est de fabriquer des produits de qualité pour ses clients tout en mettant en place des méthodes de travail adaptées à chaque handicap et à chaque difficulté.

« *L'objectif est également de former les salariés afin qu'ils puissent monter en compétence et demain retrouver un emploi sur le marché du travail classique. Nous prenons le temps de les former via nos chefs d'équipes qui sont des professionnels des métiers* ». Aujourd'hui, ISTA 49 a la confiance de nombreux clients à travers la France et une reconnaissance importante du professionnalisme de ses salariés.



Des produits de marque

Le 1er décembre 2023, l'entreprise a lancé officiellement sa marque «Anjou Ateliers». Dessinés, conçus et fabriqués sur ses sites, les produits ont pour originalité d'utiliser en grande partie des matériaux recyclés. Sandales et mules en cuir, chaussons en jean recyclé, maroquinerie, ameublement sont disponibles à la vente sur le site www.anjouateliers.fr



Des projets en perspective



Lundi 4 mars, Philippe de Vregille, Président d'ISTA 49 et Patrice Petit ont accueilli Christophe Carol le sous-préfet de Saumur et des élus de Neuillé pour une visite de l'entreprise. Ce fût l'occasion de présenter les différents ateliers, les produits de la marque et les projets à venir avec la construction d'un nouveau bâtiment de plus de 600m² sur la zone de la Ronde à 100 mètres de l'entreprise. Il accueillera l'activité espaces verts. Sur le site actuel, une extension de 300 m² permettra d'installer l'activité filerie et câblage. Les ateliers textile et cuir bénéficieront de plus de place en récupérant l'espace libéré par le déménagement des espaces verts.

L'entreprise est actuellement à la recherche de main-d'œuvre pour ses activités espaces verts et couture sur le site de Neuillé. Contact : 02.41.38.34.61 ou ressources.humaines@ista49.org ■

• Appel aux urnes

Les élections européennes auront lieu le **dimanche 9 juin**. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h à la salle Branchereau. ■



• Idée de sortie : Expositions à la Maison du Parc à Montsoreau



« Sols vivants : voyage en terres inconnues »

Exposition du 20 avril au 3 novembre 2024

Le sol est l'une des fondations de la vie sur Terre. Sous nos pieds, des milliers de petits êtres s'activent. Pourtant, nous le foulons chaque jour sans nous en préoccuper.

À travers cette exposition originale, dénichiez les richesses insoupçonnées de ce milieu unique et fragile. Fouillez dans la terre, observez à la loupe, mettez vos sens en éveil et (re)découvrez le lien qui nous unit au sol et la nécessité de le préserver.

« Sous nos pieds, l'invisible révélé »

Exposition du 23 avril au 3 novembre 2024 - Jardins de la Maison du Parc

Le sol et la terre qui le compose restent un grand mystère. Rapetissez le temps d'une expo photos et émerveillez-vous devant collemboles, myxomycètes et même acariens. Le photographe Philippe Lebeaux vous emmène à la rencontre de ces êtres minuscules à la force titanesque, qui oeuvrent chaque jour à la formation de notre sol. ■

Décès

Anne-Marie **CHEVRÉ**, née **GEFFARD**, le 13 décembre 2023

Rémi, Bernard **BONTEMPS**, le 1^{er} février 2024

Stylite **BERTRAND**, née **SIOC'HAN DE KERSABIEC**, le 19 février 2024

Le carnet

• Lutte contre le frelon asiatique

Les frelons asiatiques ont encore causé beaucoup de dégâts dans les ruchers l'année dernière. La mairie a recensé en 2023 une dizaine de nids sur notre territoire. Début mars, une action collective a été organisée pour installer des pièges sélectifs chez certains habitants et à proximité d'anciens nids de frelons asiatiques. C'est en effet à cette période que les reines fondatrices sortent d'hibernation pour former de nouvelles colonies. Elles fondent dans un premier temps un nid primaire (voir la photographie) puis à partir de juillet un nid secondaire ou nid d'été beaucoup plus gros avec des milliers d'ouvrières.

Nous vous invitons dès à présent à scruter votre habitation, vos dépendances afin de rechercher les nids primaires. Ils s'observent généralement sous les combles, charpentes, dans les garages, les encadrements de portes ou fenêtres... En cas de découverte, n'intervenez pas, appelez la mairie afin d'obtenir une aide à la destruction. Un professionnel habilité interviendra pour détruire le nid. ■



Piège sélectif



Nid primaire

Pour un potager aux petits oignons, du sur-mesure adapté à vos besoins!



SCANNEZ MOI

PLANTS POTAGERS :

LÉGUMES, FRUITS, AROMATES ET FLEURS

Chez Plants B, on cultive la diversité et l'originalité pour fleurir vos potagers et vos assiettes !

On prend soin de sélectionner les variétés pour leur qualité gustative et leur rusticité, et de les bichonner jusqu'à vous les confier.

Nous produisons nos plants manuellement et avec amour, en utilisant le meilleur pour eux, pour nous et bien sûr, pour vous : ils sont donc certifiés en agriculture biologique et approuvés par la faune alentours ...



A vous de jouer ! Bonne plantation !



Plants B - Marion BENARD
74, route des Poiriers
49680 NEUILLE
06 78 25 11 36

e-mail : plantsb49@gmail.com
Facebook : /plantspotagersbio
Instagram : plantsb49

QUAND TROUVER LES PLANTS ?

La Serre est ouverte au public le **MERCREDI** après-midi - 14h30/18h de début avril à mi juin (pour la saison de Printemps)

Journée Portes Ouvertes + Marché de Producteurs à la Serre le **DIMANCHE 28 AVRIL 2024**

Pour en savoir plus et connaître les dates et lieux de marchés et événements sur lesquels retrouver les plants B, n'hésitez pas à vous connecter sur les pages facebook et instagram de l'entreprise



• Vente à la ferme



La ferme **La voie Lactée** à Neuillé est ouverte du lundi au samedi de **10h30 à 12h**. Julie Migaud vous proposera ses différents fromages de chèvres et de vaches. ■

au 2, route des poiriers

Après 3 ans de portage, **Plants B** vole désormais de ses propres ailes, merci pour votre soutien dans cette installation ! ■

Retrouvez-nous sur les marchés : 17/05 Marché de printemps à Blou | 19/05 Festival des Quais à Chouzé | 24/05 Marché des producteurs la Breille-les-Pins | 26/05 Fête de la Nature à Bourgueil et Fête des semences à Parnay | 14/06 Marché des producteurs à Neuillé